

**DELIBERATION N°20240924-01**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 24 Septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignièrès s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 18 septembre 2024.

**Étaient présents :**

M. Didier FISCHER – Maire

Mme Florence COCART, M. Cyril LONGUEPEE, Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI (*délibérations n°5 à 9*), Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT – Adjoints au Maire

M. Brahim BEN MAIMOUN, Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, Mme Rahma M'TIR, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, M. Stéphane THILLAY, Mme Anne-Marie TIBERKANE – Conseillers Municipaux

**Étaient représentés :**

Mme Aliya JAVER donne pouvoir à M. Salah KRIMAT

Mme Catherine JUAN donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à M. Olivier RACHET

M. Samir MOUSTAATIF donne pouvoir à Mme Eve MOUTTOU

Mme Sandrine MUTRELLE donne pouvoir à M. Xavier GIRARD

M. Mohamed MOKHTARI donne pouvoir à M. Cyril LONGUEPEE (*délibérations n° 1 à 4*)

Mme Christine RENAUT donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER

M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à Mme Florence COCART

M. Jamel TAMOUM donne pouvoir à Mme Nathalie GERVAIS

**Étaient absents :**

M. Nicolas GROS DAILLON

Mme Leila ZENATI

-----

M. Brahim BEN MAIMOUN est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**POINT N°01 : PACTE FINANCIER 2022-2026 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES AU TITRE DE L'OPÉRATION DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET SÉCURISATION DE L'ENTRÉE DU GROUPE SCOLAIRE MARCEL PAGNOL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 ;

Considérant que la Commune a produit à l'appui de sa demande, une note de présentation du projet, un plan de financement, un calendrier prévisionnel conformément au règlement proposé par le financeur ;

Considérant la nécessité de mobiliser tous les co-financements pour la réalisation du projet de rénovation énergétique des toitures du groupe scolaire Marcel Pagnol afin de réaliser des économies d'énergie au titre de la transition écologique ;

Considérant la nécessité de revoir la sécurisation des accès du groupe scolaire pour les parents, les enfants, les personnels enseignants et les services municipaux ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme Eve MOUTTOU, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

**ARTICLE 1 – SOLLICITE** Saint-Quentin-en-Yvelines pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 40 426,50 euros au titre du pacte financier 2022-2026, pour la rénovation énergétique et la sécurisation de l'entrée du groupe scolaire Marcel Pagnol.

**ARTICLE 2 – APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

INTITULE	Imputation	MONTANT HT	Recettes	Montant en Euros
21 Travaux reprise des toitures École élémentaire École maternelle Études annexes	2135	6 971,00 57 922,00 5 460,00	Etat- Fonds vert SQY-Fonds de Concours	79 000,00 40 426,50
21 Travaux de sécurisation des accès au groupe scolaire hors fonds vert Portails, clôtures et visiophone, enrobés intérieurs et extérieurs hors fonds vert 21 Reprise des espaces verts : fourniture pour reprise des massif et plants végétaux hors fonds vert		17 000,00  2 500,00	<b>Reste à charge pour la commune</b>	40 426,50
<b>TOTAL HT</b>		<b>159 853,00</b>		<b>159 853,00</b>
<b>TOTAL TTC</b>		<b>191 823,60</b>		

<b>FONDS DE CONCOURS 2022-2026 SOLLICITÉ</b>
--

<i>40 426,50 EUROS</i>
------------------------

Soit un co-financement prévisionnel de 75% pour le présent projet

**ARTICLE 3 – DIT** qu'au démarrage des opérations, il sera demandé le versement d'un acompte de 50 % de la subvention ainsi accordée au titre des fonds de concours.

**ARTICLE 4 – AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout acte et documents afférents à cette demande de subvention.

**ARTICLE 5 – PRÉCISE** que les dépenses et les recettes seront inscrites au Budget 2024 et suivants.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

**Didier FISCHER**

Vice-président de la C.A. de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.

## **GROUPE SCOLAIRE MARCEL PAGNOL**

**Rénovation des toitures-terrasses  
dans le cadre des travaux de  
reprise énergétique et de la  
sécurisation des accès du groupe  
scolaire.**

**CONTACTS : Fariza KECIR fariza.kecir@coignieres.fr  
Laurent LANYI laurent.lanyi@coignieres.fr  
Pascal POUPEAU pascal.poupeau@coignieres.fr  
Arnaud KSIAZYK arnaud.ksiazyk@coignieres.fr**



L'établissement est un ensemble de bâtiments dont les travaux ont débuté en 1977 pour s'achever en 1980. Il est composé de deux entités, une école maternelle et une école élémentaire.

Les structures ont été réalisées sur la base de béton et de parpaings avec une isolation intérieure.

Le chauffage est assuré par deux chaudières gaz de 1997 mise en place à la construction de l'espace Alphonse Daudet. Ces chaudières assurent le chauffage de l'ensemble des bâtiments.

Depuis 2019, la commune de Coignières a engagé un vaste programme d'économie d'énergie du groupe scolaire en commençant par le changement des ensembles vitrés par du double vitrage. Une large reprise des huisseries au sein de l'école s'en est suivie pour une dépense globale de 500 000 euros TTC.

Le décret tertiaire nous imposant de diminuer nos consommations de 40% pour 2030, il nous faut maintenir cette dynamique de travaux de reprise énergétique pour atteindre l'objectif fixé par l'Etat. La réfection des toitures terrasses du GS Pagnol répondra donc à cet objectif.

### Travaux envisagés

#### **Réfection des toitures terrasses des bâtiments élémentaire et maternelle avec renforcement de l'isolation.**

Les toitures terrasses actuelles sont composées de gravillon – d'une étanchéité collée en plein – d'une étanchéité asphalte d'une épaisseur de 30 mm – d'une isolation perlite expansée d'une épaisseur de 60 mm et d'un pare vapeur.

La résistance thermique de ces terrasse est de 1.08 (m<sup>2</sup>.K)W

La nouvelle isolation de ces toitures terrasses sera composée d'un pare vapeur, d'une isolation thermique par panneaux de mousse de polyuréthane BR BIO, d'une chape élastomère type paradiène BDS et d'une chape élastomère type paradiène SR4.

**La nouvelle résistance thermique sera de 4.58 (m<sup>2</sup>.K)W**

Date de réalisation des Travaux rénovation des toitures

Début des travaux Ecole élémentaire : juillet 2024 – fin des travaux aout 2024

Puis début des travaux Ecole maternelle : juillet 2025 – fin des travaux aout 2025

#### **Sécurisation de l'accès au groupe scolaire.**

Actuellement, l'espace d'accueil devant le groupe scolaire se réduit à la largeur du trottoir. Aussi, le trottoir est rapidement encombré, notamment par les poussettes. Ceci obligeant les piétons et les cyclistes à emprunter la rue pour se déplacer, posant ainsi des problèmes de sécurité.

De ce fait, les travaux visent en premier lieu à sécuriser l'accueil des élèves. Le réaménagement permettra aussi, d'améliorer le cadre de vie et de diversifier.

Le groupe scolaire dispose de 2 accès extérieurs pour l'école maternelle et l'école élémentaire ; composés de portillons d'une hauteur de 1,50m avec ouverture à gâche électrique, et d'interphones.

La zone d'attente des parents se situe sur un trottoir d'une largeur de 3m le long de la rue du Moulin à Vent, dont les voies de circulation étroites sont quotidiennement fréquentées par des lignes de bus régulières, ainsi que par les transports scolaires pour le collège de la Mare aux saules. Il est urgent de sécuriser cette zone d'attente. Dès lors il convient de déplacer les entrées du groupe scolaire pour agrandir la zone d'attente des familles en créant un parvis, en amont, tout en permettant de dégager de la place supplémentaire sur le trottoir.

Les nouveaux portillons ainsi que les clôtures de l'entrée auront une hauteur de 2,00m dans le but de répondre aux obligations Vigipirate. Ils seront positionnés en retrait de la limite du trottoir afin de pouvoir offrir un espace d'attente plus important : un parvis de 50 m<sup>2</sup> environ sera créé.

Les portillons d'accès aux cours extérieurs présent dans ce nouvel espace seront également remplacés. Des visiophones compléteront cette sécurisation des accès. Sur cette phase, il s'agit de sécuriser l'entrée immédiate du groupe scolaire afin d'éviter tout accident le matin et le soir lors des rentrées et sorties.

Devant ce parvis des massifs végétalisés seront créés et permettront donc d'une part de créer une zone tampon avec le trottoir et d'autre part de développer une végétalisation diversifiée associant arbustes à petits fruits et vivaces, participant à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Date de réalisation des Travaux de sécurisation des accès du groupe scolaire Pagnol

Début des travaux : juillet 2024 – fin des travaux août 2024

**COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : Cofinancements 75%**

INTITULE	Imputation	MONTANT HT	Recettes	
			Fonds vert	79 000,00
21 Travaux reprise des toitures	2135		Fonds de concours	40 426,50
Ecole élémentaire		76 971,00		
Ecole maternelle		57 922,00		
Etudes annexes		5 460,00		
21 Travaux de sécurisation des accès au groupe scolaire hors fonds vert			<b>Reste à charge pour la commune</b>	40 426,50
Portails, clôtures et visiophone, enrobés intérieurs et extérieurs hors fonds vert		17 000,00		
21 Reprise des espaces verts : fourniture pour reprise des massif et plants végétaux hors fonds vert		2 500,00		
<b>TOTAL HT</b>		159 853,00		159 853,00
<b>TOTAL TTC</b>		<b>191 823,60</b>		

# REPRISE DE L'ENTREE DU GROUPE SCOLAIRE PAGNOL SECURITE

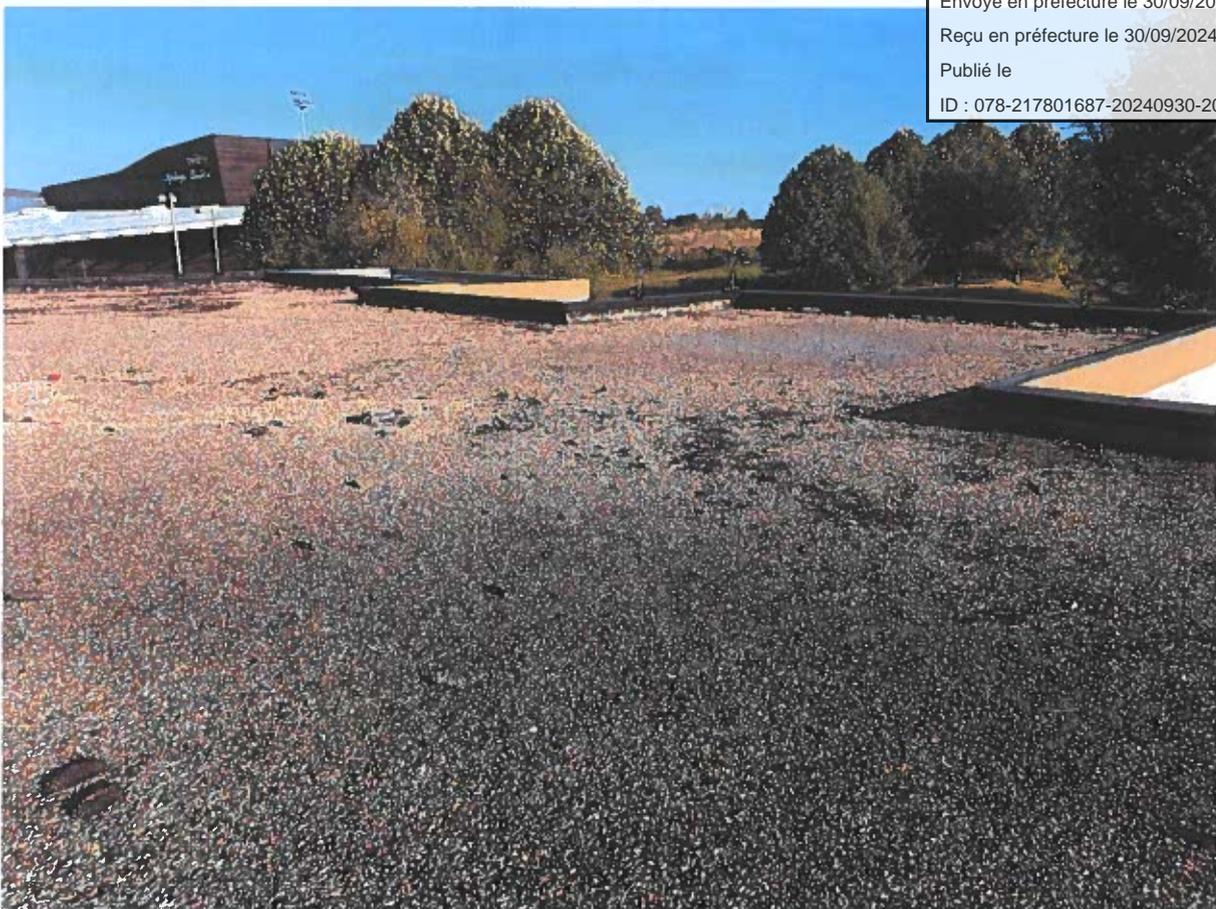
Envoyé en préfecture le 30/09/2024  
Reçu en préfecture le 30/09/2024  
Publié le  
ID : 078-217801687-20240930-20240924\_01-DE



## REPRISE DES TOITURES DU GROUPE SCOLAIRE

### Situation aujourd'hui





### Résultats attendus



